

# NEWS MARS 2023

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

SFA-CGC



## Revalorisation du point d'indice

Suite à la **grève générale dans la fonction publique** du 23 février dernier **pour une revalorisation de 3,5% du point d'indice**, le **gouvernement a proposé une revalorisation de 1% à compter du 1er juillet 2023** mais avec des contreparties: **diminution de la masse salariale par le biais de suppressions de postes** ( postes non pourvus et départ à la retraite) et travailler sur le **jour de carence dans la FPNC**.

Les différents syndicats de l'intersyndicale ont pris l'attache de leurs adhérents avant de donner une réponse au gouvernement.

**Il en ressort que 1% avec ces 2 contreparties: ce sera NON** pour tous les syndicats. Avec 3,5% OUI mais pas avec 1%.

L'intersyndicale a également sollicité un entretien auprès du haut-commissaire et sera reçue le 6 avril. A l'issue de cet entretien et des réponses qui nous seront apportées par rapport à un soutien éventuel de l'Etat pour cette revalorisation, nous rencontrerons de nouveau le gouvernement dans le **cadre d'une nouvelle négociation**.

**Si celle-ci n'aboutit pas, nous appellerons de nouveau à une grève générale mais beaucoup plus dure que celle du 23 février.**

## Bilan des mutations en NC - Rentrée 2023

- **Mouvement Extra-territorial:** Il y a eu 541 demandes d'enseignants (hors néo-titulaires) pour une mise à disposition en NC . 103 personnes ont été retenues dont 50 en province sud, 40 en province nord et 13 en province îles.
- **Mouvement des personnels déjà en poste en NC :** 98 personnes ont sollicité une mutation et 56 ont abouti dont 20 intérieur province sud; 17 du nord vers le sud; 6 intérieur province nord; 4 des îles vers le sud; 3 intérieur province des îles.
- **Affectation des néo-titulaires:** 47 néo-titulaires ont obtenu une mise à disposition en NC dont 25 en province sud, 17 en province nord et 5 en province îles.
- **Affectation des stagiaires 2022-2023:** 47 stagiaires sont affectés en NC dont 39 en PS et 8 en PN.

Au final, le taux de couverture des besoins est de 82%. Cela s'explique en partie par les postes que le VR décide de conserver afin de permettre aux futurs lauréats de concours de pouvoir faire leur stage sur le Territoire.

## Rémunération 2023

Depuis janvier 2023, vous avez dû constater une baisse de votre salaire , cela est dû à 2 nouvelles modifications réglementaires.

A compter du 1er janvier 2023:

- **la 1ère tranche de prélèvement pour le RUAMM est passée de 513900F à 539500F** qui impacte tout le personnel
- **le taux de prélèvement pour la CLR est passé à 10,8%**, qui impacte les fonctionnaires Territoriaux.

## Info +

### PAF 2023

Les inscriptions au Plan Annuel de Formation étaient ouvertes du 15 février au 8 mars 2023. Les chefs d'établissements avaient jusqu'au 17 mars pour émettre un avis.

### Demande de renouvellement de séjour

Les agents souhaitant un renouvellement de séjour avaient jusqu'au 22 mars pour en faire la demande.

### Accès à la classe exceptionnelle - Cadre ETAT

Les enseignants concernés ont jusqu'au 2 avril pour compléter leur dossier sur IPROF et notamment les missions particulières

### Accès à la hors classe - Cadre ETAT

La campagne d'accès à la hors classe est ouverte. Les résultats seront publiés le 06/07/2023 pour les agrégés et le 17/07/2023 pour les autres corps.

### Accès à l'échelon spéciale de la classe exceptionnelle - Cadre ETAT

7 avril: Message sur Iprof aux agents promouvables.  
du 17/04 au 08/05: enrichir ses données sur Iprof  
12/07: consultation des avis  
13/07: résultats des promotions

# NEWS MARS 2023

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

SFA-CGC

## Maîtres auxiliaires

- **Nouveau statut des MA:** La 1ère réunion pour la mise en place d'un statut des MA en NC a eu lieu mercredi 22 mars. Ce statut devrait permettre aux MA **d'être enfin reconnus comme des agents contractuels de droit public** et non plus de droit privé comme actuellement. Cependant, **l'UT CFE-CGC a exigé l'assurance que les MA ne soient pas pénalisés par rapport à leur ancienneté en cas de réussite à un concours national**. Ce statut doit améliorer les conditions des MA et surtout ne pas les pénaliser. Un courrier du président du gouvernement adressé au ministre de l'Education Nationale est prévu très prochainement.
- **Accompagnement pédagogique pour la préparation aux concours internes:** le vice-rectorat offre la possibilité aux MA de se faire accompagner pour la préparation aux concours internes de recrutement. Les MA concernés devaient s'inscrire au plus tard le 15 mars.

## CAP - Cadre Territorial

- **CAP d'avancement :** la CAP pour l'accès aux échelons 7 et 9 aura lieu le 20 avril. Pour rappel, l'avancement dans les autres échelons se fait à rythme unique donc sans CAP.
- **CAP d'accès à la hors classe:** l'ouverture prévisionnelle de la campagne est prévue le 11 avril.
- **CAP d'accès à la classe exceptionnelle:** la campagne ouvrira dès que les textes modifiant les critères d'accès seront votés au congrès de la NC ( 6 années contre 8 auparavant sur des missions et établissements particuliers pour l'accès au vivier 1, le quota du 1er vivier fixé à 70 % contre 80 auparavant ).
- **CAP d'accès au corps des certifiés et des agrégés par liste d'aptitude:** les circulaires sont en train d'être finalisées. Une dernière réunion aura lieu à la rentrée des vacances d'avril avec la DRHFPNC, le VR et l'UT CFE-CGC pour valider le projet. Le but étant que les enseignants qui seront retenus soient nommés au 01/09/2023 dans leur nouveau corps.
- **CAP d'intégration dans la FPNC:** il y aura 2 CAP cette année, une prévue le 31 mai et l'autre fin octobre-début novembre. Les dossiers de demande d'intégration doivent être déposés au moins 3 mois avant la CAP.

## Congé de formation professionnelle - MA et titulaires ETAT

Le **congé de formation professionnelle** permet aux agents de suivre des formations qui ne sont pas proposées par l'employeur. Pour les MA, les congés de formation professionnelle sont accordés uniquement pour la préparation aux concours de recrutement dans l'enseignement du second degré.

Pour pouvoir bénéficier de ce congé, il faut avoir au moins 3 ans de service au 1er septembre 2023.

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement doivent être transmis à la division du personnel du vice-rectorat **au plus tard le 2 mai 2023**.

La circulaire et les annexes sont consultables à l'adresse:

<https://id.ac-noumea.nc/circulaires/spip.php?article3322>



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC  
FABIENNE KADOOKA & PASCAL LACHMANN  
MOANA TUFELE & CINTHIA DUBATON & PATRICIA LEPEU

FK : 74. 27. 46 / PL : 74. 84. 34

GSM : MT : 54.75.14 / CD : 52.19.72 / PL : 85.80.94  
(687) 41.03.00 - FAX : (687) 41.03.10



[enseignement@utcfecgc.nc](mailto:enseignement@utcfecgc.nc)  
[education.surveillance@utcfecgc.nc](mailto:education.surveillance@utcfecgc.nc)



Complexe Commerciale LA BELLE VIE 224, rue Jacques Iekawe PK6  
BP 30 536 - 98895 NOUMEA CEDEX